

Secteur scolaire du collège : « la Chaussonnière » AVRANCHES

Sous réserve d'une éventuelle modification apportée par le Conseil Général de la Manche, non connue à ce jour, le secteur de recrutement du collège est défini comme suit :

.

commune d'Avranches : partie limitée

- à l'ouest : (n° impairs) par la route nationale n° 176 , le boulevard du Luxembourg, la rue du Général Patton et la rue Amiral Gauchet.

- au nord : (n° pairs) par la rue Dr Eugène Béchet jusqu'à la limite communale avec St Senier sous Avranches.

communes de : La Godefroy – La Gohannière – Pontaubault – Saint Brice Saint Loup – Saint Martin des Champs – Saint Osvin – Saint Senier sous Avranches.